

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00427

SOUTIEN A L'ENTREPRISE «CAFE CERISE» A SAINT-JOSEPH VIA LE DISPOSITIF D'AIDE AUX PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN

RECU EN PREFECTURE

Le 29 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211021-D20210042710

DATE D’AFFICHAGE :29 octobre 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Christophe FAVERJON, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,
Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

SOUTIEN A L'ENTREPRISE «CAFE CERISE» A SAINT-JOSEPH VIA LE DISPOSITIF D'AIDE AUX PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE

Par délibération du 24 mai 2018, la Métropole a mis en place une mesure incitative intitulée « aide au développement du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente en milieu rural ». Cette mesure vise à soutenir, dans les communes de moins de 2 000 habitants, les commerces de proximité apportant une offre commerciale de première nécessité ainsi qu'un lien social aux habitants, notamment vis-à-vis des personnes peu mobiles.

Ce dispositif, complémentaire à l'aide régionale orientée sur le même public, permet d'octroyer une subvention à l'investissement d'un taux de 20 %, liée à l'installation, au développement et à la rénovation des points de vente accessibles au public.

Les dépenses éligibles doivent porter sur la rénovation des vitrines, la sécurité du local, les économies d'énergie et l'acquisition de matériel de production ou de véhicules liés à l'activité. Les acquisitions de fonds de commerce, de locaux ou de terrains sont exclues.

Dans le cadre de son projet de développement, la SARL « CAFE CERISE », située à Saint-Joseph, souhaite réaliser un investissement pour la rénovation de son établissement. A ce titre, l'entreprise sollicite la Métropole pour un accompagnement financier.

Nom de l'entreprise : CAFE CERISE

Siège social : 2, place Jean Bourge – 42800 Saint-Joseph

Activité de l'entreprise : Café – Restaurant

Montant de l'investissement : rénovation du local, acquisition de matériel professionnel et d'équipement destiné à assurer la sécurité de l'établissement, pour un montant total de 49 250 € HT, financé à hauteur de :

- 9 850 € par la Région Auvergne Rhône-Alpes (20 %) ;
- 9 850 € par Saint-Etienne Métropole (20 %).

Calendrier : juin à novembre 2021

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « aide au développement du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente en milieu rural » à l'entreprise « CAFE CERISE », située à Saint-Joseph, pour un montant maximum de 9 850 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 20422 du budget développement local de l'exercice 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU